

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 28 février 2013

DCM N° 13-02-09

**Objet : Cession de deux terrains situés dans la ZAC de la Petite Voèvre - Développement des activités de la régie HAGANIS.**

**Rapporteur : M. GANDAR, Conseiller Municipal**

La régie HAGANIS souhaite, dans le cadre de la reprise de l'ensemble des activités de traitement des déchets de la société SOMERGIE, acquérir deux terrains attenants à la plate-forme d'accueil et de valorisation des déchets (PAVD) sur la ZAC de la Petite Voèvre que ladite société s'était engagée à acheter en 2010.

Ces terrains d'une superficie totale de 14 907 m<sup>2</sup> sont destinés à développer une activité industrielle et de services dans le domaine du traitement et de la valorisation des déchets et plus particulièrement :

- Une plate-forme de valorisation des déchets (PAVD)
- Une déchetterie professionnelle
- Une zone d'accueil de parc à bois et de traitement destinée éventuellement à la production de biogaz sur le site
- Une déchetterie pour les particuliers (transfert de la déchetterie actuelle sur la zone)
- La réorganisation et l'extension de la plate-forme d'accueil et de valorisation des déchets.

Le service France Domaine a évalué ces parcelles à 30 €HT le m<sup>2</sup> pour le terrain BS n° 46 (189 300 €HT) et à 35 €HT le m<sup>2</sup> pour l'emprise cadastrée BS n° 45 (300 895 €HT).

Il est donc proposé de céder ces terrains à la régie HAGANIS pour un montant de 490 195 €HT auquel s'ajoutent les frais de participation à l'enfouissement de la ligne HTA sur le terrain BS 46 pour la somme de 18 446,02 €HT avec constitution d'une servitude au profit de l'UEM, ce qui porte le montant global à 508 641,02 €HT, soit approximativement 608 334,66 €TTC.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues ;

VU l'évaluation du Service France Domaine ;

VU l'extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration de la régie HAGANIS du 19 décembre 2012 ;

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

1 – de céder, en l'état, à la régie HAGANIS- rue du Trou aux Serpents à Metz les terrains communaux cadastrés sous :

#### **BAN DE BORNY**

Section BS – n° 45/6 – 8 597 m<sup>2</sup>

Section BS – n° 46/6 – 6 310 m<sup>2</sup>

dans le cadre d'une activité industrielle et de services dans le domaine du traitement et de la valorisation des déchets.

2 – de réaliser cette cession moyennant le prix global de 508 641,02 €HT, correspondant à :

- cession des terrains pour un montant de 490 195 €HT ;
- participation à l'enfouissement de la ligne HTA sur la parcelle BS 46 pour une somme de 18 446,02 €HT ;

payable au comptant à la signature de l'acte authentique ;

3 - de laisser à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

4 – d'encaisser la recette sur le budget des zones ;

5 - d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Premier Adjoint Délégué :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Pôle URBANISME – Cellule Action Foncière

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.2

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 31                  Absents : 24                  Dont excusés : 14

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**